



Session ordinaire du 6 février 2017
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of February 6th, 2017
QUESTION PERIOD

Début : 19h46

Q: Le comité AD-HOC recommande au Conseil que les rails et les dormants soient retirés. Cependant, Equiluqs recommande que les rails soient retirés, mais que les dormants doivent être laissés en place. Est-ce que le Conseil a pris une décision en ce qui concerne le retrait des dormants?

R: Le Conseil n'a pas encore pris de décision et c'est pourquoi nous sommes à la recherche de devis pour retirer les rails et/ou les dormants.

Q: Un nouveau Comité du Conseil a été proposé ce soir. Est-ce la politique du Conseil que tous ses comités se doivent de préparer le procès-verbal de chacune de leurs rencontres?

R : Oui et les procès-verbaux de ce comité seront publiés sur le site web.

Q : Ce soir, il y a trois résolutions proposées concernant le projet de conversion de la voir ferrée, soit les items b), j) et k). La résolution du Conseil n° 311-16 adoptée le 2 août 2016 affirme « son engagement à poursuivre le processus d'études et de consultation décrit ci-haut avant de prendre toute décision concernant la voie ferrée ». Un des six items mentionnés dans cette résolution a été complété et les cinq autres sont en processus ou planifier. Toutefois, deux des items proposés ce soir (nouveau comité et l'estimation des coûts pour le retrait des rails et des dormants) ne sont pas mentionnés dans cette résolution. Comment le Conseil peut décider d'approuver ces deux items qui violent leur résolution 311-16?

On rapporte de la confusion en ce qui a trait au règlement d'emprunt. Est-ce que l'item 4.0 (277 000\$) couvre les items 1.1.3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 dans l'annexe F de l'estimé préliminaire d'Équiluqs? Est-ce que les secteurs A & B sont inclus?

Est-ce que l'item 5.0 couvre les secteurs A & B?

Est-ce que l'item 6.0 couvre les secteurs A & B ou juste le secteur B?

R: Le Conseil a besoin de ces informations avant de prendre leur décision et pour donner des informations justes et pertinentes au public. Ce projet s'étend du chemin Loretta Loop jusqu'à la limite Nord de la Municipalité de Chelsea.

Q: Est-ce que le Conseil est conscient de la politique de la police de la MRC des Collines de l'Outaouais concernant les contraventions émises aux visiteurs? À noter que la contravention pour une plaque d'immatriculation non renouvelée au Québec est de 481\$ alors qu'en Ontario, la contravention est seulement d'environ 100 \$.

R: La mairesse l'invite à s'adresser aux maires à la prochaine réunion de la MRC jeudi prochain, car les opérations policières sont sous la juridiction de la MRC.

Q: Est-ce que le Conseil conduira l'étude des coûts pour retirer les rails et les dormants sur le corridor en conformité avec la section 22 de L'EQA?

R : Oui la Municipalité procédera en conformité avec la section 22 de l'EQA. Les employés municipaux ont déjà procédé à des rencontres avec les représentants locaux du Ministère concernant la section 22 et toute autre exigence de l'EQA.

Q: Le Conseil va-t-il présenter un brouillon du document d'appel d'offres pour l'étude des coûts pour retirer les rails et les dormants avant de publier l'appel d'offres sur le site provincial?

R: Le Conseil n'a eu aucune discussion sur ce sujet.



Session ordinaire du 6 février 2017
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of February 6th, 2017
QUESTION PERIOD

Q: Il y a une marge de recul de 20 mètres le long du corridor de la voie ferrée. Comme l'ingénieur-chef des rails du Québec a mentionné que 10 mètres seraient convenables, est-ce dans l'intention de la Municipalité de la réduire?

Pourquoi est-ce que l'aspect touristique de ce projet était si important dans l'étude produite en 2015-2016?

Est-ce que ce sera la Municipalité qui s'occupera des risques associés avec le projet de sentier communautaire?

R: En collaboration avec la MRC, la Municipalité de Chelsea regardera cette portion de notre règlement.
Le projet de conversion du corridor ne fait pas partie de l'étude touristique de Chelsea-Wakefield.
La Municipalité considérera tous les aspects de ce projet.

Q: Est-ce que la Municipalité peut donner un suivi concernant les résolutions adressées au MTQ en référence à la route 105 et le chemin Old Chelsea?

R: Le MTQ procédera à une étude complète, en collaboration avec la Municipalité, concernant la limite de vitesse et la sécurité routière sur la route 105 au sud du chemin Old Chelsea incluant la possibilité d'une piste cyclable. Le MTQ a accepté de réduire la vitesse et d'installer deux passages pour piétons sur le chemin Old Chelsea.

Q: Quel sera le mandat du comité de recherche de financement pour le sentier communautaire?

R: La recherche de subvention auprès des différents paliers de gouvernement, mais aussi auprès d'organismes parapublic et de Fondations privées

Q: On dépose une lettre d'appui au projet du sentier communautaire, reçue par Sentier Chelsea de la part du CISSO

R: M^{me} la Mairesse demande de faire parvenir une copie afin de la faire parvenir aux membres du Conseil

Fin : 20h15